



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 132/2023
SÉANCE N° 6 DU 10 JUILLET 2023

SUBVENTION DE LAVAL AGGLOMÉRATION À L'ASSOCIATION LES 3 MONDES POUR LE FESTIVAL ALIMENTERRE – ANNÉE 2023

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 4 juillet 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle (à partir de 17 h 19), Nicole Bouillon, Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 19), Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir de 17 h 16), Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 11), Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 20), François Berrou (à partir de 17 h 14), vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard (à partir de 17 h 20), Isabelle Eymon, Olivier Barré (à partir de 17 h 16), Bruno Fléchar, Marcel Blanchet (à partir de 17 h 08), Patrice Morin et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient absents ou excusés

Gwénaél Poisson, Fabien Robin, vice-présidents, Julien Brocail, membre du bureau.

Étaient représentés

Bruno Bertier a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Antoine Caplan a donné pouvoir à François Berrou

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 13 juillet 2023.

N° 132/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2023

**SUBVENTION DE LAVAL AGGLOMÉRATION À L'ASSOCIATION
LES 3 MONDES POUR LE FESTIVAL ALIMENTERRE – ANNÉE 2023**

Rapporteur : Louis Michel

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant la volonté de Laval Agglomération, à travers son Projet Alimentaire Territorial, de soutenir les engagements pris en faveur d'une meilleure alimentation,

Que l'association Les 3 Mondes participe à diffuser des documentaires et films pour éveiller la prise de conscience des habitants,

Qu'elle sollicite le soutien financier de Laval Agglomération pour le festival de 2023,

Après avis favorable de la commission environnement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Une subvention de 1 500 € est accordée à l'association Les 3 Mondes pour 2023.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230710-S06-BC-132-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2023

Mise en ligne : 18-07-23